



**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Communautaire**

**Séance du 19 décembre 2024 à 18 heures 30**

**N°14-11-2024/152 – CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP PRO SANTE  
ANNULE ET REMPLACE CELLE ENVOYEE EN PREFECTURE LE 23/12/2024  
(erreur matérielle)**

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du treize décembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Béthonvilliers, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

**ETAIENT PRESENTS : 25** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Jean-Claude DORDOIGNE, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Béatrice LIZIARD, Guy CHAMPION, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Philippe PELLION, Julie RACHEL, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

**Représentés : 2** – Marc PETAGNA par Patrice BLOC, Jean-Albert BASSOULET par Sandra SAGETTE,

**Absents : 9** – Marc AUBRY, Thomas BLONSKY, Jean-Pierre HUGUET, Guillaume CARAYON, Nicole DELASSAU, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER,

**Pouvoirs : 10** – Daniel BOUYGUES à Jean-Claude CHEVEE, Nathalie BRUNET à Pascal MELLINGER, Rudy BUARD à Gérard MORAND, Sylvie CHERON à Philippe RUHLMANN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Estelle DUEZ à Thierry COSSE, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Jannick RIBAUT à Béatrice LIZIARD, Josiane SEIGNEUR à Martine CARRE-AVELINE, Alain VERGNOL à Nadine CHAILLOU-COCHELIN,

**Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE**

Le pôle de santé des Gauchetières accueille déjà la pharmacie et le cabinet infirmier, pour poursuivre le projet et atteindre l'objectif, il convient de structurer l'arrivée prochaine de médecins en partenariat avec le conseil régional du Centre-Val de Loire, via le GIP Pro Santé.

Des contacts sont très engagés avec un médecin qui pourrait arriver dans les premières semaines de l'année 2025, avec sa famille. Un second médecin vient de candidater. Pour finaliser les liens avec le GIP Pro Santé, il convient :

- d'adhérer au GIP Pro Santé Centre Val de Loire, domicilié au 9, rue Saint Pierre-Lentin - 45041 ORLEANS Cedex 1 et d'intégrer le collège des collectivités
- d'approuver la convention constitutive du GIP Pro Santé
- de verser la cotisation de 10 € à l'adhésion
- de désigner un représentant
- de mettre à disposition gratuitement les locaux définis au 1er étage du 7, rue Maison-Maraine - 28400 Nogent-le-Rotrou, au sein du pôle de santé des Gauchetières.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents afférents

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité,

- d'adhérer au GIP Pro Santé Centre Val de Loire, domicilié au 9, rue Saint Pierre-Lentin - 45041 ORLEANS Cedex 1 et d'intégrer le collège des collectivités
- d'approuver la convention constitutive du GIP Pro Santé
- de verser la cotisation de 10 € à l'adhésion
- de désigner Monsieur Jérémie CRABBE en tant que représentant
- de mettre à disposition gratuitement les locaux définis au 1er étage du 7, rue Maison-Maraine - 28400 Nogent-le-Rotrou, au sein du pôle de santé des Gauchetières.
- d'autoriser le président à signer tous les documents afférents

**Jérémie CRABBE,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 31 JAN. 2025

Publication/Notification/Affichage le : 03 FEV. 2025

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour le Président,  
Vice-Président délégué

